

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le vingt décembre deux mille vingt-deux, dix-sept heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le trente novembre deux mille vingt-deux s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Ghislain TIRMARCHE, Maire.

Membres en exercice : 15

Présents : 12

Absents : 03

Votants : 12

Etaient présents : M. TIRMARCHE, Mme CAPRON, M. DELPLANQUE, Mme VOLANT, M. DAUSSY, Mme WOJTYSIAK, M. HEROUART, Mme DUBOS, M. TURQUIN, Mme LEFEVRE, M. DREANO, M. DAZY

Etaient absents :

Mme BOULINGUEZ, M. JOZEFOWICZ, M. DELOHEN

M. DELPLANQUE a été nommé secrétaire de séance.

\* \* \* \*

**Délibération n° 2022/42**

**Objet :**  
**demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) –exercice 2023**

Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée délibérante le projet de d'aménagement et d'agrandissement de la mairie.

Pour un montant de travaux estimé à 342 400.00€ HT

Correspondant au devis estimatif présenté par : OPEIC BATIMENTS de Flixecourt

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

L'assemblée délibérante adopte le projet qui lui est présenté, sollicite l'aide de l'État au titre de la DETR et arrête le plan de financement suivant :

Subvention État DETR : (préciser le taux selon la décision arrêtée par l'assemblée et le montant de la subvention calculé par application de ce taux au coût estimatif HT des travaux)  
Soit 35 % 101 500.00 € HT

Subvention État DSIL : (préciser le taux/montant))  
Soit 45 % 130 500.00 € HT

Subvention État FNADT : (préciser le taux/montant))  
Subvention conseil régional Hauts-de-France : (préciser le taux/montant))  
Subvention conseil départemental de la Somme : (préciser le taux/montant))  
autres :

Part revenant au maître d'ouvrage : (dont TVA)

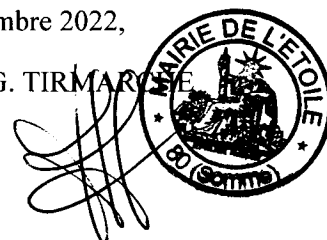
- Emprunt : 110 400 € TTC
- Fonds propre : 68 480 € TVA
- Autres (à préciser)

Après avoir délibéré, le conseil municipal avec 11 voix pour, 1 voix contre et 0 abstention accepte la demande de dossier de subvention DETR et charge Monsieur le Maire de réaliser les démarches.

Certifié exécutoire, compte-tenu de la transmission en Préfecture le 09/01/2023 et de la publication le 09/01/2023

L'Etoile, le 22 décembre 2022,

Le Maire, G. TIRMARCHE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le vingt décembre deux mille vingt-deux, dix-sept heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le trente novembre deux mille vingt-deux s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Ghislain TIRMARCHE, Maire.

Membres en exercice : 15

Présents : 12

Absents : 03

Votants : 12

Etaient présents : M. TIRMARCHE, Mme CAPRON, M. DELPLANQUE, Mme VOLANT, M. DAUSSY, Mme WOJTYSIAK, M. HEROUART, Mme DUBOS, M. TURQUIN, Mme LEFEVRE, M. DREANO, M. DAZY

Etaient absents :

Mme BOULINGUEZ, M. JOZEFOWICZ, M. DELOHEN

M. DELPLANQUE a été nommé secrétaire de séance.

\* \* \* \*

Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée délibérante le projet d'aménagement et d'agrandissement de la mairie.

Pour un montant de travaux estimé à 342 400 € HT

Correspondant au devis estimatif présenté par : OPEIC BATIMENTS de Flixecourt

**Délibération n° 2022/43**

**Objet :**

**Demande de subvention au titre de  
la Dotation de Soutien à  
l'Investissement Local (DSIL) –2023.**

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

L'assemblée délibérante adopte le projet qui lui est présenté, sollicite l'aide de l'État au titre de la DSIL et arrête le plan de financement suivant :

Subvention État DETR : (préciser le taux selon la décision arrêté par l'assemblée et le montant de la subvention calculé par application de ce taux au coût estimatif HT des travaux)

Soit 35 % 101 500.00 € HT

Subvention État DSIL

Soit 45 % 130 500.00 € HT

Subvention Conseil Départemental : (préciser le taux/montant)

Autres aides ou subventions : (précise taux/montant)

Part revenant au maître d'ouvrage : (dont TVA)

- Emprunt : 110 400 € TTC

- Fonds propre : 68 480 € TVA

Autres (à préciser)

Après avoir délibéré, le conseil municipal avec 11 voix pour, 1 voix contre et 0 abstention accepte la demande de dossier de subvention DSIL et charge Monsieur le Maire de réaliser les démarches.

Certifié exécutoire, compte-tenu de la transmission en Préfecture le 09/01/2023 et de la publication le 09/01/2023.

L'Etoile, le 22 décembre 2022,

Le Maire, G. TIRMARCHE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le vingt décembre deux mille vingt-deux, dix-sept heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le trente novembre deux mille vingt-deux s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Ghislain TIRMARCHE, Maire.

Membres en exercice : 15

Présents : 12

Absents : 03

Votants : 12

Etaient présents : M. TIRMARCHE, Mme CAPRON, M. DELPLANQUE, Mme VOLANT, M. DAUSSY, Mme WOJTYSIAK, M. HEROUART, Mme DUBOS, M. TURQUIN, Mme LEFEVRE, M. DREANO, M. DAZY

Etaient absents :

Mme BOULINGUEZ, M. JOZEFOWICZ, M. DELOHEN

M. DELPLANQUE a été nommé secrétaire de séance.

\* \* \* \*

**Délibération n° 2022/44**

**Objet :**

**demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) –exercice 2023**

Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée délibérante le projet d'aménagement de locaux associatifs dans l'ancienne mairie.

Pour un montant de travaux estimé à 208 400.00 € HT

Correspondant au devis estimatif présenté par : OPEIC BATIMENTS de Flixecourt

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

L'assemblée délibérante adopte le projet qui lui est présenté, sollicite l'aide de l'État au titre de la DETR et arrête le plan de financement suivant :

Subvention État DETR : (préciser le taux selon la décision arrêtée par l'assemblée et le montant de la subvention calculé par application de ce taux au coût estimatif HT des travaux)  
Soit 40 % 71 200.00 € HT

Subvention État DSIL : (préciser le taux/montant))  
Soit 40 % 71 200.00 € HT

Subvention État FNADT : (préciser le taux/montant))  
Subvention conseil régional Hauts-de-France : (préciser le taux/montant))  
Subvention conseil départemental de la Somme : (préciser le taux/montant))  
autres :

Part revenant au maître d'ouvrage : (dont TVA)

- Emprunt :	66 000.00 € TTC
- Fonds propre :	41 680.00 € TVA
- Autres (à préciser)	

Après avoir délibéré, le conseil municipal avec 11 voix pour, 1 voix contre et 0 abstention accepte la demande de dossier de subvention DETR et charge Monsieur le Maire de réaliser les démarches.

Certifié exécutoire, compte-tenu de la transmission en Préfecture le 09/10/2023 et de la publication le 09/12/2023

L'Etoile, le 22 décembre 2022,

Le Maire, G. TIRMARCHE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le vingt décembre deux mille vingt-deux, dix-sept heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le trente novembre deux mille vingt-deux s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Ghislain TIRMARCHE, Maire.

Membres en exercice : 15

Présents : 12

Absents : 03

Votants : 12

Etaient présents : M. TIRMARCHE, Mme CAPRON, M. DELPLANQUE, Mme VOLANT, M. DAUSSY, Mme WOJTYSIAK, M. HEROUART, Mme DUBOS, M. TURQUIN, Mme LEFEVRE, M. DREANO, M. DAZY

Etaient absents :

Mme BOULINGUEZ, M. JOZEFOWICZ, M. DELOHEN

M. DELPLANQUE a été nommé secrétaire de séance.

\* \* \* \*

Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée délibérante le projet d'aménagement de locaux associatifs dans l'ancienne mairie.

Pour un montant de travaux estimé à 208 400.00 € HT

Correspondant au devis estimatif présenté par : OPEIC BATIMENTS de Flixecourt

**Délibération n° 2022/45**

**Objet :**

**Demande de subvention au titre de  
la Dotation de Soutien à  
l'Investissement Local (DSIL) –2023.**

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

L'assemblée délibérante adopte le projet qui lui est présenté, sollicite l'aide de l'État au titre de la DSIL et arrête le plan de financement suivant :

Subvention État DETR : (préciser le taux selon la décision arrêté par l'assemblée et le montant de la subvention calculé par application de ce taux au coût estimatif HT des travaux)

Soit 40 % 71 200.00 € HT

Subvention État DSIL

Soit 40 % 71 200.00 € HT

Subvention Conseil Départemental : (préciser le taux/montant)

Autres aides ou subventions :(précise taux/montant)

Part revenant au maître d'ouvrage : (dont TVA)

- Emprunt : 66 000.00 € TTC

- Fonds propre : 41 680.00 € TVA

Autres (à préciser)

Après avoir délibéré, le conseil municipal avec 11 voix pour, 1 voix contre et 0 abstention accepte la demande de dossier de subvention DSIL et charge Monsieur le Maire de réaliser les démarches.

Certifié exécutoire, compte-tenu de la transmission en Préfecture le 09/01/2023 et de la publication le 09/01/2023

L'Etoile, le 22 décembre 2022,

Le Maire, G. TIRMARCHE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le vingt décembre deux mille vingt-deux, dix-sept heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le trente novembre deux mille vingt-deux s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Ghislain TIRMARCHE, Maire.

Membres en exercice : 15

Présents : 12

Absents : 03

Votants : 12

Etaient présents : M. TIRMARCHE, Mme CAPRON, M. DELPLANQUE, Mme VOLANT, M. DAUSSY, Mme WOJTYSIAK, M. HEROUART, Mme DUBOS, M. TURQUIN, Mme LEFEVRE, M. DREANO, M. DAZY

Etaient absents :

Mme BOULINGUEZ, M. JOZEFOWICZ, M. DELOHEN

M. DELPLANQUE a été nommé secrétaire de séance.

\* \* \* \*

**Délibération n° 2022/46**

**Objet :**

**demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) –exercice 2023**

Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée délibérante le projet de rénovation d'équipements scolaires et mise en place d'une salle d'évolution sportive.

Pour un montant de travaux estimé à 270 700.00€ HT

Correspondant au devis estimatif présenté par : OPEIC BATIMENTS de Flixecourt

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

L'assemblée délibérante adopte le projet qui lui est présenté, sollicite l'aide de l'État au titre de la DETR et arrête le plan de financement suivant :

Subvention État DETR : (préciser le taux selon la décision arrêtée par l'assemblée et le montant de la subvention calculé par application de ce taux au coût estimatif HT des travaux)  
Soit 40 % 95 720.00 € HT

Subvention État DSIL : (préciser le taux/montant))  
Soit 40 % 95 720.00 € HT

Subvention État FNADT : (préciser le taux/montant))  
Subvention conseil régional Hauts-de-France : (préciser le taux/montant))  
Subvention conseil départemental de la Somme : (préciser le taux/montant))  
autres :

Part revenant au maître d'ouvrage : (dont TVA)

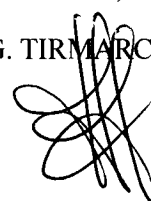
- Emprunt :	79 260.00 € TTC
- Fonds propre :	54 140.00 € TVA
- Autres (à préciser)	

Après avoir délibéré, le conseil municipal avec 11 voix pour, 1 voix contre et 0 abstention accepte la demande de dossier de subvention DETR et charge Monsieur le Maire de réaliser les démarches.

Certifié exécutoire, compte-tenu de la transmission en Préfecture le 09/01/2023 et de la publication le 09/01/2023.

L'Etoile, le 23 décembre 2022,

Le Maire, G. TIRMARCHE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le vingt décembre deux mille vingt-deux, dix-sept heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le trente novembre deux mille vingt-deux s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Ghislain TIRMARCHE, Maire.

Membres en exercice : 15

Présents : 12

Absents : 03

Votants : 12

Etaient présents : M. TIRMARCHE, Mme CAPRON, M. DELPLANQUE, Mme VOLANT, M. DAUSSY, Mme WOJTYSIAK, M. HEROUART, Mme DUBOS, M. TURQUIN, Mme LEFEVRE, M. DREANO, M. DAZY

Etaient absents :

Mme BOULINGUEZ, M. JOZEFOWICZ, M. DELOHEN

M. DELPLANQUE a été nommé secrétaire de séance.

\* \* \* \*

Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée délibérante le projet de création, transformation et rénovation des bâtiments scolaires.

Pour un montant de travaux estimé à 270 700.00 € HT

Correspondant au devis estimatif présenté par : OPEIC BATIMENTS de Flixecourt

**Délibération n° 2022/47**

**Objet :**

**Demande de subvention au titre de  
la Dotation de Soutien à  
l'Investissement Local (DSIL) –2023.**

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

L'assemblée délibérante adopte le projet qui lui est présenté, sollicite l'aide de l'État au titre de la DSIL et arrête le plan de financement suivant :

Subvention État DETR : (préciser le taux selon la décision arrêté par l'assemblée et le montant de la subvention calculé par application de ce taux au coût estimatif HT des travaux)

Soit 40 % 95 720.00 € HT

Subvention État DSIL

Soit 40 % 95 720.00 € HT

Subvention Conseil Départemental : (préciser le taux/montant)

Autres aides ou subventions :(précise taux/montant)

Part revenant au maître d'ouvrage : (dont TVA)

- Emprunt : 79 260.00 € TTC

- Fonds propre : 54 140.00 € TVA

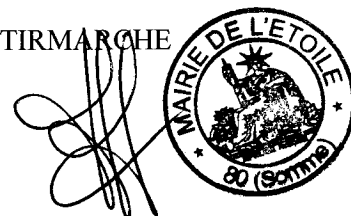
Autres (à préciser)

Après avoir délibéré, le conseil municipal avec 11 voix pour, 1 voix contre et 0 abstention accepte la demande de dossier de subvention DSIL et charge Monsieur le Maire de réaliser les démarches.

Certifié exécutoire, compte-tenu de la transmission en Préfecture le 09/01/2023 et de la publication le 09/01/2023

L'Etoile, le 23 décembre 2022,

Le Maire, G. TIRMARCHE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le vingt décembre deux mille vingt-deux, dix-sept heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le trente novembre deux mille vingt-deux s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Ghislain TIRMARCHE, Maire.

Membres en exercice : 15

Présents : 12

Absents : 03

Votants : 12

Etaient présents : M. TIRMARCHE, Mme CAPRON, M. DELPLANQUE, Mme VOLANT, M. DAUSSY, Mme WOJTYSIAK, M. HEROUART, Mme DUBOS, M. TURQUIN, Mme LEFEVRE, M. DREANO, M. DAZY

Etaient absents :

Mme BOULINGUEZ, M. JOZEFOWICZ, M. DELOHEN

M. DELPLANQUE a été nommé secrétaire de séance.

\* \* \* \*

**Délibération n° 2022/48**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'adhérer au label « Ville Prudente ».

**Objet :**

Monsieur le Maire explique que ce label récompense les communes qui luttent contre l'insécurité routière. Il est décerné pour une période de 3 ans sous réserve de souscrire aux obligations et de répondre à un certain nombre de critères de sélection.

**Adhésion au label Ville Prudente**

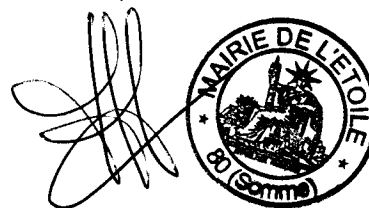
L'inscription est de 70 € et l'adhésion de 340 €/an soit 410 € la 1<sup>ère</sup> année puis 340 €.

Après avoir délibéré, le conseil municipal avec 11 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention accepte cette adhésion.

Certifié exécutoire, compte-tenu de la transmission en Préfecture le 05/01/2023 et de la publication le 05/01/2023.

L'Etoile, le 05 janvier 2023,

Le Maire, G. TIRMARCHE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le vingt décembre deux mille vingt-deux, dix-sept heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le trente novembre deux mille vingt-deux s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Ghislain TIRMARCHE, Maire.

Membres en exercice : 15

Présents : 12

Absents : 03

Votants : 12

Etaient présents : M. TIRMARCHE, Mme CAPRON, M. DELPLANQUE, Mme VOLANT, M. DAUSSY, Mme WOJTYSIAK, M. HEROUART, Mme DUBOS, M. TURQUIN, Mme LEFEVRE, M. DREANO, M. DAZY

Etaient absents :

Mme BOULINGUEZ, M. JOZEFOWICZ, M. DELOHEN

M. DELPLANQUE a été nommé secrétaire de séance.

\* \* \* \*

**Délibération n° 2022/49**

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le projet d'éclairage public étudié par la FDE 80 relatif à la pose de 1 point lumineux dans le secteur suivant :  
2 rue des Moulins Bleus.

**Objet :**

**ECLAIRAGE PUBLIC**

Il propose aux membres du conseil municipal d'approuver ce projet d'un montant de 1 429.00 € TTC.

**Pose de 1 point lumineux au  
2, rue des Moulins Bleus**

Si le conseil accepte, il sera établi entre la FDE 80 et la commune une convention pour la maîtrise d'ouvrage des travaux suivant le plan de financement suivant :

- Montant pris en charge par la FDE80 (20% du coût hors taxes des travaux, la TVA et la maîtrise d'œuvre)	529.00 €
- Contribution de la commune	900.00 €
- TOTAL TTC	1 429.00 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'adopter le projet présenté par la FDE80,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage,
- D'accepter la contribution financière de la commune estimée à 900.00 €.

Certifié exécutoire, compte-tenu de la transmission en Préfecture le 05/01/2023 et de la publication le 05/01/2023.

L'Etoile, le 05 janvier 2023,

Le Maire, G. TIRMARCHE

